



# Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix

1-A, rue du Parc

Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0

Téléphone : 418 898-2031

Courriel : munstpaul@st-paul-de-la-croix.qc.ca

Télexcopieur : 418 898-2322

Site web : www.municipalite.saint-paul-de-la-croix.qc.ca

Le 6 décembre 2011

Monsieur Jean D'Amour  
Député de Rivière-du-Loup  
Membre du Bureau de l'Assemblée nationale  
Adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
186, de l'Hôtel-de-Ville, bureau 1  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4S2

Objet : Côte Gagnon « croche de la mort » de Saint-Modeste

Monsieur le Député,

Vous trouverez sous ce pli une copie de la résolution 236-11-2011, adoptée par le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, le 9 novembre 2011, concernant le dossier de la côte Gagnon «croche de la mort » de Saint-Modeste.

Espérant votre collaboration dans ce dossier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice générale,

Hélène Malenfant, g.m.a.

HM/

c.c. - Réseau d'information sur les municipalités  
- Municipalité de Saint-Modeste

# EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au  
3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix,  
le mercredi neuvième jour du mois de novembre 2011,  
à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire : Monsieur Philippe Dionne

La conseillère et les conseillers : Madame Messieurs  
Stéphane Proulx Johanne Charron Serge Boucher  
formant quorum sous la présidence du maire.

**Madame Nancy St-Pierre, conseillère, est absente.**  
Celle-ci a motivé son absence.

**Monsieur Robert Levesque, conseiller, est absent.**  
Celui-ci a motivé son absence.

Résolution 236-11-2011

## **CÔTE GAGNON « CROCHE DE LA MORT » DE SAINT-MODESTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la route du chemin du deuxième rang de Saint-Modeste, plus principalement dans la courbe communément surnommée *croche de la mort*, est problématique au niveau de la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs accidents, même des pertes de vie ont lieu dans ladite courbe;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette voie publique est présentement sous la juridiction municipale de Saint-Modeste;

**CONSIDÉRANT QUE**

les coûts de reconfiguration du tronçon ainsi que les travaux rattachés à ce projet sont très élevés pour cette Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette voie publique est utilisée par beaucoup de conducteurs (trices) des localités du haut de la MRC de Rivière-du-Loup et celle des Basques pour se diriger vers Rivière-du-Loup ou prendre l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette voie publique doit être reconnue comme route collectrice de Saint-Jean-de-Dieu à Saint-Antonin par le ministère des Transports du Québec.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande :

**A-**

Que monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, effectue des pressions auprès du gouvernement et du ministère des Transports du Québec pour régler la problématique au niveau de la sécurité des usagers de la route, plus principalement dans la courbe communément surnommée *croche de la mort* de Saint-Modeste;

**B-**

Que monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, effectue des pressions auprès du gouvernement et du ministère des Transports du Québec pour faire reconnaître cette voie publique comme route collectrice de Saint-Jean-de-Dieu à Saint-Antonin par ledit Ministère.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Signé

---

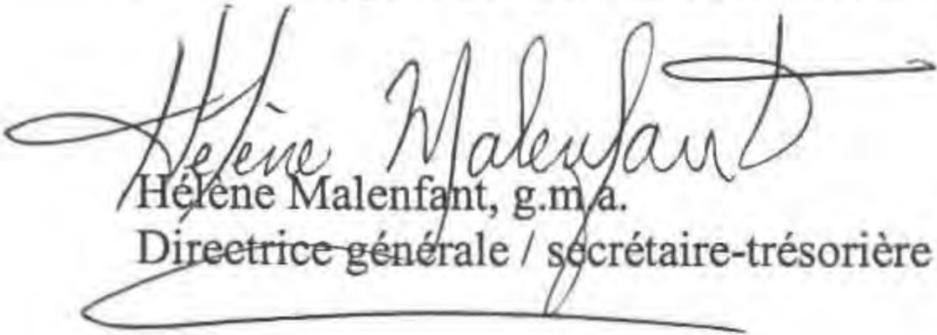
Philippe Dionne,  
Maire

Signée

---

Hélène Malenfant, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme  
Ce sixième jour du mois de décembre 2011



Hélène Malenfant, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière